

## PRISE EN COMPTE DU HANDICAP EN FORMATION

Pour AFS FRANCE, la question de la prise en compte du handicap est primordiale.

Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à nos formations dans les meilleures conditions, nous avons mis en place le processus suivant :

- 1- Diagnostic préalable du type de HANDICAP
- 2- Prise en charge du stagiaire par notre RÉFÉRENT HANDICAP
- 3- Evaluation du besoin de compensation en prenant en compte
  - a) Les obstacles de l'environnement d'un point de vue technique et humain,
  - b) Les incapacités et les capacités résiduelles du stagiaire, ses compétences, ses besoins, souhaits et aspirations,
  - c) Les évolutions potentielles (aggravation du handicap, évolution de l'environnement),
- 4- Compensations et aides
  - a. Aides techniques,
  - b. Adaptation de l'existant,
  - c. Solutions organisationnelles,
  - d. Aides humaines spécifiques,

Si vous avez des questions particulières concernant la prise en compte du Handicap dans notre centre, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.

01 41 34 06 30  
j.deste@afsfrance.com